

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 30903**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

MASTER : MASTER Master Sciences Humaines et Sociales, Mention « Psychologie »

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
UNIVERSITE LUMIERE - LYON 2	Présidente

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

124 Psychologie, 124g Psychologie de la santé ; Psychologie clinique ; Psychopédagogie ; Psychologie de l'environnement

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Master Mention « **Psychologie** » certifie les étudiants et les professionnels dans le cadre des activités suivantes :

- L'évaluation des apprentissages chez l'enfant et l'adulte
- La mise en place de protocoles d'évaluation des facultés cognitives, chez l'enfant et l'adulte
- L'analyse des résultats d'évaluation des fonctions cognitives: diagnostic, compte-rendu et restitution
- La mise en place, la conduite et le suivi de protocoles de prise en charge des troubles des fonctions cognitives
- La construction, la rédaction et la réalisation de projets de recherche
- La maîtrise des outils techniques et informatiques liés à la pratique de la recherche (bibliothèques numériques, outils informatiques de passation d'expérience, logiciels d'analyse statistiques, plateformes techniques d'étude de la cognition humaine)

Le Master Mention « **Psychologie** » propose deux parcours :

- **Psychologie cognitive des apprentissages**
- **Neuropsychologie**

- Parcours « **Psychologie cognitive des apprentissages** »

- Réaliser des diagnostics des perturbations des fonctions cognitives et diagnostics différentiels et proposer des accompagnements en cas de déficit ou de retard d'apprentissage
- Pratiquer les principaux tests d'évaluation et de diagnostic des fonctions cognitives normales et déficitaires (tests papier-crayon et informatisés)
- Développer des systèmes d'aides aux apprentissages ou aux ré-apprentissages (ingénierie cognitive des apprentissages)
- Rendre compte des résultats d'un travail de recherche expérimentale et effectuer un traitement statistique (Rapport écrit et exposé oral)

- Parcours « **Neuropsychologie** » :

- *Connaître* les mécanismes cognitifs dans leur fonctionnement normal et leurs dysfonctionnements observés lors des pathologies neuro-développementales, acquises, neurodégénératives et psychiatriques (sémiologie, évaluation et prise en charge des troubles cognitifs)
- Maîtriser les techniques d'étude de la cognition humaine
- Maîtriser les méthodes de la Neuropsychologie Clinique (l'anamnèse, l'entretien clinique, le choix des tests, l'utilisation des outils d'évaluations, les modes de passation, le recueil des données et l'interprétation des résultats)
- Mettre en œuvre les techniques d'observation expérimentale avec un recours aux outils informatisés pour l'expérimentation ou l'administration d'épreuves standardisées (Tests)
- Rédiger un rapport neuropsychologique et communiquer sur des résultats
- *Connaître la théorie et la pratique de la méthodologie propre à la recherche clinique en neuropsychologie (plan d'expérimentation contrôlé, passation et recueil des données, analyse statistiques, interprétation et communication des données)*

- **Compétences communes dans le cadre de la formation de Master Mention « Psychologie » (et référées au code de déontologie)**

- Analyser la position professionnelle du psychologue et des enjeux liés à l'interdisciplinarité dans la pratique d'équipe
- Elabore les conditions de rencontre individuelle d'un sujet ou d'un groupe en impliquant l'analyse de la demande sous-jacente à cette rencontre
- Maîtriser des outils spécifiques qui autorisent une médiatisation de la rencontre, à partir d'un dispositif central, celui de l'entretien
- Communiquer la compréhension ouverte par la rencontre et les dispositifs mis en œuvre, au sujet/au groupe et à des tiers (famille, professionnels...)

- **Capacités communes à tous les diplômés de Master :**

- Capacité d'abstraction, d'analyse et de synthèse
- Capacité à mobiliser ses connaissances pour identifier et poser une problématique
- Capacité à communiquer et développer une argumentation écrite et orale
- Capacité à circonscrire un objet de recherche et à adopter la méthodologie appropriée

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- M Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- Q Santé humaine et action sociale
- P Enseignement

- Structures intra et extrahospitalières publiques et privées neurologie et psychologie...)
- Hôpitaux, services de soins spécialisés, centres de réadaptation
- Instituts médico-psycho-sociales et éducatifs
- Industries pharmaceutiques
- Cabinets libéral ou d'expertise
- Centre de rééducation, de réinsertion
- Enseignement supérieur et recherche
- Recherche fondamentale (grands organismes de recherche, enseignement supérieur)
- Recherche appliquée (nouvelles technologies appliquées aux apprentissages, à la remédiation, à la réhabilitation...)
- Recherches cognitives appliquée (système de sécurité, études pharmacodynamiques, ergonomie, publicité, multimédia, réseaux de communication)

- Psychologue spécialisé en psychologie cognitive des apprentissages
- Psychologue spécialisé en neuropsychologie en milieu hospitalier
- Neuropsychologue
- Ingénieur de recherche (Laboratoires, entreprises...)
- Enseignant-chercheur

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1104 : Psychologie

K1207 : Intervention socioéducative

K2401 : Recherche en sciences de l'homme et de la société

K2402 : Recherche en sciences de l'univers, de la matière et du vivant

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Des modalités de contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme. Celles-ci sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Chaque bloc d'enseignement a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Le nombre de crédits par unité d'enseignement est défini sur la base de la charge totale de travail requise et tient donc compte de l'ensemble de l'activité exigée : Volume et nature des enseignements dispensés, travail personnel requis, stages, mémoires, correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade licence.

Quand les parcours-types identifient des blocs d'enseignement qui correspondent à des blocs de compétences, ceux-ci sont détaillés dans la fiche de l'établissement

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	Le contrat d'apprentissage est une voie possible si l'ingénierie le permet
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X	Le contrat de professionnalisation est une voie possible si l'ingénierie le permet
Par candidature individuelle	X	Possible pour partie du diplôme par VES ou VAPP

Par expérience dispositif VAE	X	Jury composé d'enseignants-chercheurs et de professionnels
-------------------------------	---	--

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Autres certifications : Aucun lien avec d'autres certifications	Aucun lien avec d'autres certifications

Base légale

Référence du décret général :

- Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, publié au J.O. du 27 avril 2002
- Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national master
- Décret VAE - Code de l'éducation : article L613 modifié par la loi n°2015-366 du 31 Mars 2015
- Arrêté du 23 mai 2016 accréditant l'Université Lyon II en vue de la délivrance de diplômes nationaux

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

- Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, publié au J.O. du 27 avril 2002
- Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national master
- Décret VAE - Code de l'éducation : article L613 modifié par la loi n°2015-366 du 31 Mars 2015
- Arrêté du 23 mai 2016 accréditant l'Université Lyon II en vue de la délivrance de diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

- Décret VAE - Code de l'éducation : article L613 modifié par la loi n°2015-366 du 31 Mars 2015

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<https://www.univ-lyon2.fr/>

univ-lyon2

Lieu(x) de certification :

UNIVERSITE LUMIERE - LYON 2 : Auvergne Rhône-Alpes - Rhône (69) [Lyon]

Université Lumière Lyon 2

86 rue Pasteur

69365 Lyon cedex 07

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université Lumière Lyon 2 - Campus Porte des Alpes

Institut de Psychologie

5 avenue Pierre Mendès-France

69676 Bron cedex

Historique de la certification :

Fiche remplacée par la fiche nationale n°32277

date de création : 2011-2012